

Municipalité de Denholm  
Avis d'appel d'offre dans le cadre d'une procédure ouverte  
Stabilisation d'un fossé de drainage à la suite de fortes pluies

La Municipalité de Denholm désire obtenir des soumissions pour des travaux de stabilisation de talus et de remplacement de ponceau sur le chemin du Lac-du-Cardinal à Denholm, au droit des adresses civiques 799 et 819. Les travaux comportent de la stabilisation mécanique de talus et de fossés par enrochement, le remplacement d'un ponceau 1800 mm de diamètre en TTOA, le démantèlement d'un ponceau existant, le déblai de 1<sup>re</sup> classe de fossés, la réfection de la structure de chaussée, la pose d'enrobé bitumineux et de la remise en état des lieux après travaux.

Les soumissionnaires peuvent se procurer tous les documents d'appel d'offres, incluant les plans et devis et les formulaires de soumission, via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ([www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca)). Les documents seront disponibles à compter du 2026-06-10 et les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Toute demande de renseignements devra se faire par écrit à : Alexandre Demers-Forgues, 474 rue de la Madone, Mont-Laurier (QC) J9L 1S5 et [ademers-forgues@equipelaurence.ca](mailto:ademers-forgues@equipelaurence.ca).

Les soumissions et tous les documents exigés aux documents d'appel d'offres, dont une garantie de soumission équivalente à 10% de la soumission, valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, doivent être déposés, sous enveloppe scellée adressée à la Municipalité de Denholm au 419 chemin du Poisson-Blanc, Denholm (QC) J8N 9C8, au plus tard à 10h00 le 30 juin 2026. Elles seront ouvertes publiquement au même endroit et le même jour à 10h05. Le nom et l'offre de chacun des soumissionnaires sont déclarés à haute voix et le soumissionnaire ayant le prix proposé le plus bas n'est désigné qu'à titre provisoire, sous réserve de l'analyse de la conformité des soumissions et de la vérification des calculs des bordereaux.

Advenant que l'ouverture des soumissions ait lieu durant une période où des mesures d'urgence gouvernementales interdisent la tenue d'une ouverture publique, toutes les soumissions reçues de soumissionnaires éligibles sont ouvertes par le Maître de l'ouvrage ou son représentant, en présence d'au moins un témoin qui n'ont aucun intérêt dans le contrat et ce, sans la présence de ceux qui ont soumissionné ou de tout autre public, aux date, heure et lieu mentionnés. Un enregistrement audiovisuel de la séance d'ouverture des soumissions sera rendu disponible, dès que possible, dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ou proposé aux soumissionnaires invités avant l'octroi du contrat.

La Municipalité de Denholm ne s'engage à accepter ni la soumission ayant le prix proposé le plus bas ni aucune des soumissions reçues, et elle n'encourt aucune responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné à DENHOLM

SARA TURPIN, Directrice générale